



EDITO

DECEMBRE 2011

UNE PROGRESSION AUX ELECTIONS A LA DGFIP POUR QUOI FAIRE ?

Avec des élus dans toutes les CAPL (progression de 0,72%) et avec 3 élus au Comité Technique Local **la CGT FINANCES PUBLIQUES 69 confirme son implantation dans le département après cette fusion, avatar de la RGPP, que nous avons toujours dénoncée.** Dans le département, la CGT progresse en CAPN (+1,11 % d'audience). Elle est également la première organisation du Comité Technique Ministériel (25,20%).

Nous tenons à remercier ici tous les agents qui dans un contexte difficile ont fait le choix du syndicat de luttes et de propositions.

Face aux attaques coordonnées contre le Privé et le Public :

- retraite
- plans d'austérité financés à 80% par les salariés et les retraités
- licenciements
- suppressions de postes (2441 à la DGFIP, 56 dans le Rhône) et RGPP
- jour de carence
- baisse du pouvoir d'achat et gel du point d'indice

En France et en Europe, face à des décisions politiques de plus en plus antidémocratiques, qui ne laisseront plus qu'un seul choix : la rigueur pour les salariés, les cadeaux pour les entreprises et les plus fortunés, **le syndicalisme, et plus particulièrement, le syndicalisme CGT a une responsabilité incontournable.**

Il nous faut convaincre que l'austérité n'est pas la solution mais bien un des problèmes, que l'argument de la dette est utilisée pour briser tous les acquis sociaux, que celle ci provient en partie de la rapacité des spéculateurs et que d'autre choix sont possibles. Consultez notre site local, lisez nos argumentaires pour en débattre !

Il nous faut convaincre que le syndicalisme d'accompagnement est inopérant car il n'y a plus rien à accompagner ! Il faut l'unité, dans la clarté ! L'addition de sigles sur un tract ne suffit pas !

Il nous faut convaincre que la résignation n'est pas la solution et que la lutte (contre les suppressions d'emploi le 15 décembre dans le département, contre l'austérité le 13 décembre public privé contre les licenciements, etc ...) est indispensable et salutaire pour sauver notre société.

Les Indignés du monde entier disent que 99% de la population ne doit pas être les esclaves de 1% de financiers ! ILS ONT RAISON !

Devenons des fonctionnaires indignés, des citoyens indignés, dans la rue, dans les services exprimons notre colère

**LA CGT FAIT DES PROPOSITIONS DANS CE SENS ! LA CRISE C EST EUX
REFUSONS DE LA PAYER !**



Jours de carence
Arrêt maladie
CTL/DUERP
Mission en Grèce...
Sip Villeurbanne
A lire

Sauvons notre triple R : Retraite, Rémunération, Rtt

JOUR DE CARENCE

Dans un grand élan d'équité, le gouvernement a mis en place le quatrième jour de carence pour le privé tout en instituant un premier jour pour la Fonction Publique. Faut bien qu'ils comprennent tous que c'en est fini avec ces arrêts maladies de confort. On va te les mettre au pas toutes ces feignasses, ces fraudeurs. Et voilà t'y pas qu'on apprend le 22 novembre que, dans un grand élan de générosité, notre premier ministre renonce au quatrième jour dans le privé. La subrogation* étant la règle pour les $\frac{3}{4}$ des salariés du privé, cela ferait une trop grande charge pour les entreprises ou les mutuelles, nous dit-on. Sachant qu'en gros ce sont les plus grosses entreprises dans lesquelles la subrogation est la règle et que par ailleurs une des plus grosses mutuelle à prendre ce genre de risque en charge est le groupe Malakoff Médéric ... Oui, oui, je vois déjà les mauvaises langues dire par ci par là que certaines pressions amicales se sont exercées ... Enfin, voyons, ça n'arrive jamais ; c'est pure diffamation. Quant à l'employeur des agents de la Fonction Publique c'est sûr qu'il n'a pas fait pression sur l'État pour qu'il revienne sur sa décision. Évidemment, c'est mieux qu'un jour de solidarité : tout dans les caisses de l'état.



Remarquez, avec les fonctionnaires on peut y aller, on ne risque pas grand-chose, ils ne votent quand même pas pour nous, qu'il dit, l'autre !

*subrogation : mécanisme par lequel l'employeur directement ou par le biais d'une mutuelle ou complémentaire, prend en charge le salaire pendant la période de carence. Généralement le salarié continu à percevoir son salaire et l'employeur touche directement les indemnités journalières de la Sécu.

Les fonctionnaires moins malades que les salariés du privé !

Le *Canard Enchaîné* (octobre 2010) révèle que Secrétaire d'État à la Fonction publique s'abstient de mentionner une étude qui démontrant que les fonctionnaires sont moins souvent en arrêt-maladie que les salariés du privé. Elle a été réalisé sur la base de « *l'enquête emploi effectuée en 2008 par l'Insee, ce document affirme qu'en moyenne, selon la DGAFP, 14 % des fonctionnaires «ont été absents pour raisons médicales la semaine précédant l'enquête », contre« 19 % des salariés du secteur privé ».* (seulement 9 %. si l'on limite ce pointage à la seule fonction publique d'Etat) Ce n'est pas tout : « *L'arrêt maladie qui a causé l'absence au travail des est plus court que dans le secteur privé : 89 jours contre 93 ».*

Le Canard d'ajouter, « *Eric Woerth ... s'était lui aussi assis dessus. Il avait, parallèlement, commandé à l'Inspection générale des finances une mission sur les arrêts-maladie dans la fonction publique de l'Etat ».* Les résultats obtenus ne lui ayant pas davantage donné satisfaction, Woerth les avait tenus secrets, Et il a commandé une nouvelle enquête sur l'absentéisme dans les ministères.

Mais chacun aura compris ; l'objectif réel de ces intégristes de l'exploitation de l'homme par l'homme, est de s'attaquer, par ce biais, à tous les acquis sociaux, des salariés du public comme du privé, et aux statuts des fonctionnaires.



Les campagnes contre les arrêts de maladie, sont menées pour s'attaquer aux plus faibles, réduire la masse salariale, et renforcer l'exploitation. Il s'agit aussi et surtout, de diviser les salariés, de les opposer (opposer ceux en bonne santé contre ceux en mauvaise santé; opposer les jeunes aux vieux, etc.), pendant que les jouisseurs d'actionnaires savourent l'augmentation de leurs profits.

Dans le public, comme dans le privé, de telles bassesses antisociales doivent être dénoncées et combattues.

CTL DU 8 DECEMBRE

La section CGT a décidé de ne pas assister au premier CTL de la DRFiP :

A Monsieur le président du CTL

La section vous informe que ses élus n'assisteront au prochain CTL du 8 décembre. L'ordre du jour de ce CTL est l'examen du DUERP de la DRFiP. Le document qui vient d'être présenté au groupe de travail le 1er décembre, n'est pas, à ce jour; finalisé.

1 - plusieurs services n'ont pas encore participé à la démarche d'actualisation.

2 - la rédaction actuelle doit évoluer sur des aspects pratiques (numérotation, rappel des lignes du DUERP précédent, etc ...)

3 - également sur des aspects de fond, la description des risques étant excessivement sommaire ou absente ne permet pas d'appréhender les risques évoqués. Ce point avait largement été discuté l'année dernière.

4 - la mise en œuvre du plan de prévention précédent semble des plus limitée.

5 - votre note du 18 janvier sur l'actualisation du DUERP n'a pas été suivie d'effets sur plusieurs ses points :

- l'appropriation du DUERP par les agents reste faible en raison d'une communication inadaptée et insuffisante (avant et pendant les réunions).
- l'absence de visibilité sur la mise en œuvre des mesures de préventions dans les services.
- l'absence de soutien des chefs de services pour présenter la démarche

Pour ces motifs, il nous sera impossible de participer au travaux du CTL.

Comme nous vous l'avons régulièrement fait savoir, la situation des services est fortement dégradée, les conditions de travail des agents ont atteint un seuil critique. Il est nécessaire que des mesures concrètes soient mises en œuvre sans tarder pour corriger cet état.

Nous vous prions Monsieur le Président, de recevoir nos respectueuses salutations.

Les élus CGT

Au-delà de cette déclaration, il est utile que notre analyse soit présentée à l'ensemble des agents du département. Le DUERP est un outil pertinent sur le fond, qui a été déployé avec retard et difficultés à la CP et la DGI. La circulaire d'application date du 18 avril 2002.

Dans le département, après une phase d'élaboration sur 2009 et 2010, le premier DUERP de la DRFiP a été présenté pour avis au CHS du 25 février 2011. Il en résulte deux processus : la mise en œuvre du plan annuel de prévention (PAP) et le cycle annuel de mise à jour avec des réunions dans chaque service, dans lesquelles les agents ont le sentiment justifié que rien n'a bougé. Pourquoi refaire à nouveau les mêmes constats ? La culture de la prévention qui était attendue, ne s'est pas concrétisée. **La prise en compte des difficultés quotidiennes des agents ne se fait pas !** L'absence de mesures visibles et efficaces le confirme. Les suppressions d'emplois, conjuguées à la complexification des tâches dégradent sans cesse les conditions de travail.

Le DUERP est, finalement, perçu comme un document inutile de plus. Il permet à la DGFiP de compléter son affichage de mesures pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents (Cf article TBVS du Bistanaque de septembre 2011). **Dans l'attente de réels changements, nous assistons à une opération d'enfumage ...**

Le CTL n'est plus paritaire. Cette remise en cause du paritarisme est destiné, selon Bercy, à favoriser un dialogue social « responsabilisant ». Les membre de droit du comité sont : le Directeur, président de l'instance et le responsable des ressources humaines (ils ne votent pas). Les représentants du personnel sont ceux qui ont été élus le 20 octobre dernier. Lorsque le quorum (la moitié des représentants du personnel) n'est pas atteint, une nouvelle convocation doit être adressée. En cas de vote défavorable unanime des élus, le projet doit faire l'objet d'un nouvel examen lors d'une nouvelle réunion. L'avis est alors réputé avoir été donné ou la proposition formulée. N'oubliez pas que le CTL reste purement consultatif.

HEUREUSEMENT QUE LE RIDICULE NE TUE PAS...

Il y a une dizaine d'années de cela, la DSF du RHONE confiait une mission d'expertise, sur proposition de la Centrale, à deux cadres de la Direction (dont un chef de Brigade), La cible était précise : **Évaluer, échanger, sur la situation du contrôle fiscal en GRECE.**

Après quelques jours passés dans la capitale hellénique, les Expert(e)s retrouvèrent la cité des Gaules encore tout(e)s émoustillé(e)s des révélations, que leur avait faites l'Administration fiscale grecque. Le suspense était à son comble, quand, à l'occasion de diverses réunions (notamment un CTPD), la vérité révélée allait nous apparaître !

Aux dires de ces spécialistes, **la fiscalité grecque était remarquable**, les moyens utilisés pour combattre la fraude étaient particulièrement performants et les agents ne se plaignaient pas pour un oui ou pour un non comme dans notre bel hexagone.., L'adhésion à la zone Euro de la GRECE (2001) était, bien sur, complètement justifiée et reposait sur des bases fiscales solides..,

Aux jours d'aujourd'hui, d'autres spécialistes (sérieux cette fois..) pensent que la corruption est l'une des principales causes de la crise en Grèce. Elle a largement favorisé l'évasion fiscale qui représente au moins 30 % du PIB. En tout, l'État perd entre 18 et 20 milliards d'euro par an à cause de l'évasion fiscale. Et cela dure depuis des années ! **Sans parler des comptes maquillés !** Mais de tout cela, nos candides, encensé(e)s par leur hiérarchie, n'ont dit mot... Et BERCY, l'Union Européenne, Nicolas Soi Même, découvrent le désastre en novembre 2011 !

La morale de la fable ne dit pas si la crise aurait été évitée en cas de conclusions différentes ou si la feuille de route était déjà rédigée avant le départ sous les cieux cléments...

A moins que la raison de nos deux fonctionnaires n'ait été troublée par la consommation du pernicieux OUZO... Mais là... je galéje...

L'humour oui !!!

Assurément oui ! Mais avec modération...

UN SIP A VILLEURBANNE

La DRFiP a prospecté et trouvé un projet immobilier permettant d'accueillir le futur SIP Villeurbanne et le SIE. Echaudé par les errements de la DG lors du précédent projet, la direction a obtenu très vite un accord et les engagements nécessaires pour garantir cette installation. L'objectif est l'installation dans du SIP et du SIE fin 2012, sur l'ancien site des usines Bailly (rue Auguste Blanqui). L'information des personnels et de OS a commencé. Le projet immobilier doit rapidement être défini (aménagements des locaux, parking, accès, ...). La question des affectations et des règles de mutations est posée. Le site sera dans la RAN (résidence d'affectation nationale) de Lyon, le pôle d'enregistrement ne sera plus rattaché au SIE de Villeurbanne et restera à la CAE.

A SI VOUS AVEZ EU DES SOUS POUR NOËL, OU QU'IL VOUS EN RESTE :

Vous en avez marre des polars glauques, des ouvrages politiques très objectifs, des livres de recettes de verrines, etc... Pourquoi de ne pas se tourner vers les origines de l'art ?

Et bien justement, il existe un très bel ouvrage paru en 2003 aux éditions Fayard, écrit par Emmanuel Anati (Directeur du Centre camunien des études préhistoriques à Capo di Ponte, Italie) intitulé **« aux origines de l'art ».**

A l'heure, où l'on peut trouver de l'art de tout et n'importe quoi, il est intéressant de se demander depuis quand la notion d'art existe t-elle, et par qui a t-elle été « lancée » ...

On découvre donc dans cet ouvrage les plus anciennes représentations d'art présentes sur terre, des sculptures aux gravures, peintures sur roche, avec des images somptueuses et textes accessibles.

On se rend compte aussi que nos ancêtres préhistoriques, physiquement semblables mais pas encore (un bien ?) sédentaires et organisés en société, avaient du RTT pour effectuer leurs ouvrages, et n'étaient pas en quête permanente de nourriture, en recherche de logement décent, ou en sentiment d'insécurité (ours, fauves bien sûr...). Car bien sûr il fallait du temps, du calme, et de l'esprit pour pouvoir créer et penser...

... Alors si vous avez envie de vous évader un petit peu, achetez le ou troquez-le !

Lyon, le 15 décembre 2011

Syndicat CGT Finances Publiques Rhône : - 165 rue Garibaldi 69003 Lyon - 04 78 63 32 29 – permanence le jeudi après midi local syndical

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/69/> - e.m@il : cgt.drifip69@dgfip.finances.gouv.fr

Syndicat National CGT Finances Publiques : -Case 450 ou 451 - 263, rue de Paris 93514 MONTREUIL CEDEX -

Web : <http://www.financespubliques.cgt.fr/spip/> - e.m@il : dgfip@cgt.fr - cgt@dgfip.finances.gouv.fr